



Covid-19

Réunion d'information sur la situation liée au Coronavirus

présidée par

M. François CORBIN, vice-président de MEDEF International, Délégué général auprès du
Président de Michelin pour les affaires internationales

et

M. Christophe BEAUX, directeur général du MEDEF

MERCREDI 26 FEVRIER 2020 DE 08 H 30 A 10 H 30

MEDEF - 55 avenue Bosquet - 75007 Paris -

COMPT E - R E N D U S Y N T H E T I Q U E

I. POINT DE SITUATION ET PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT DE L'EPIDEMIE	3
I.A. Description de l'épidémie	3
I.B Perspectives d'évolution de l'épidémie	4
▪ Evolution territoriale et temporelle.....	4
II. DISPOSITIF FRANÇAIS & SITUATION A L'ETRANGER.....	5
II. A. Dispositif français	5
II. B. Situation à l'étranger	5
III. RECOMMANDATION A DESTINATION DES ENTREPRISES.....	6
III. A. Recommandations sur la gestion des personnels et des activités.....	6
III. B. Recommandations en matière contractuelle.....	6
IV. EVOLUTION DE LA SITUATION ECONOMIQUE	7



CONTEXTE

Le 26 février 2020, le MEDEF et MEDEF International ont organisé une réunion d'information sur la situation liée à la propagation du virus covid-2019 (coronavirus) et à son impact sur les conditions d'exercice à l'international pour les entreprises françaises.

Coprésidée par M. François CORBIN, vice-président de MEDEF International, et par M. Christophe BEAUX, directeur général du MEDEF, cette première session collective consacrée au covid-2019 a réunit environ 130 représentants d'entreprises et des fédérations professionnelles.

Cette session a réuni les experts publics et privés en prise directe avec la crise :

- Pr. Arnaud FONTANET, directeur du Centre de recherche pour la santé mondiale et de l'unité d'épidémiologie des maladies émergentes, Institut Pasteur,
- Dr. Philippe GUIBERT, *Regional Medical Director*, groupe International SOS,
- M. Christian CAMBOULIVE, *Partner*, Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.I.,
- M. Hugues DE LA FORGE, Avocat directeur associé, Fidal,
- M. Pierre ALLEGRET, chef du bureau Asie et Pacifique, Direction générale du Trésor,
- M. Axel CRUAU, chef de la Task Force Covid-2019 au ministère des Affaires européennes et étrangères.

Outre la mesure des pertes économiques immédiates pour les entreprises françaises, il a été rappelé l'attention à porter :

- à l'impact de la crise sur la chaîne de valeur des entreprises françaises et sur l'organisation internationale de leur production,
- aux situations de dépendance forte au marché chinois comme source unique d'approvisionnement de certains intrants (chimie, molécules médicales, etc.),
- à l'adaptation du travail en entreprises et à la prise en compte de la dimension humaine de cette crise.

I. POINT DE SITUATION ET PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT DE L'EPIDEMIE

I.A. Description de l'épidémie

- Très forte en Chine, l'épidémie du covid-2019 présente des difficultés pour sa quantification et son suivi :
 - les chiffres, difficiles à suivre, tant la situation est évolutive, permettent de penser que le nombre de personnes infectées est d'au moins 100.000 malades et pourrait avoir en fait atteint plusieurs centaines de milliers sur le territoire chinois ;
 - selon l'OMS, le pic épidémique est passé en Chine, mais le brassage de population continuera à nourrir la propagation du virus hors de Wuhan, son foyer originel.

- Hors de Chine, l'aggravation de la crise a été brutale, avec une révélation rapide de nouveaux cas notamment au Japon, à Singapour, en Corée, en Italie et en Iran.

- Dans la plupart des cas, le virus est passé d'un mode de transmission dite « communautaire », c'est-à-dire sans qu'on puisse connaître l'origine de l'infection de chaque patient.

- Il est à noter que l'état des connaissances sur les malades évolue rapidement dans le temps. En l'état actuel, la situation se répartit ainsi :

Evolution favorable	80% des patients Guérison : ~ 1 semaine	Traitement essentiellement à domicile
Cas sévère	Personnes > 75 ans Décès fréquents, en particulier parmi les sujets diabétiques ou hypertendus	Hospitalisation nécessaire
Cas intermédiaire	Sujets jeunes (30-50 ans) Evolution apparemment favorable puis détérioration brutale au 8 ^{ème} jour	Hospitalisation nécessaire

- **Comparaison avec la crise du SRAS et avec la grippe saisonnière :** l'épidémie du covid-2019 comporte des similarités avec celle du SRAS (2002) : origine géographique, vecteur animal, mode de reproduction du virus. Le SRAS avait infecté environ 8000 personnes et causé 900 décès. Toutefois, le covid-2019 présente des différences importantes pour la gestion de la crise :
 - Le SRAS était d'une certaine manière contrôlable, tous les malades étant contagieux 3-4 jours et presque tous se trouvaient dans un état sévère. Dans le cas du covid-2019, un patient peut être porteur sain du virus jusqu'à la révélation des symptômes. Un patient peut se révéler malade après les tests en laboratoires. Il est, de ce fait, très difficile d'isoler un patient avant qu'il ne devienne contagieux. De plus, les cas médicaux mineurs peuvent échapper aux contrôles du fait de la faiblesse des symptômes. Enfin, un patient peut transmettre encore le virus quelques jours encore après sa guérison, mais la concentration virale décroît très rapidement.

- On ne connaît pas l'effet de la température sur le covid-2019 (le MERS, virus cousin propre au Moyen-Orient s'accommode de températures élevées). On sait que la vie confinée favorise la contamination.
- En termes de mortalité, le covid-2019 se situe entre la grippe saisonnière (1 mort pour 1000 malades) et le SRAS (10 morts pour 100 malades). La population âgée (>75 ans) et les personnes souffrant de diabète ou d'hypertension constituent un groupe plus vulnérable. Toutefois, 20% des décès en Chine sont des personnes de moins de 60 ans.
- Le « vécu » par la population de la crise du covid-2019 diffère de celui de la grippe saisonnière (~ 5.000 à 15.000 personnes décèdent indirectement de la grippe, 500 sont des victimes directes du virus). L'impact psychologique du covid-2019 est beaucoup plus fort et doit inviter à prendre en compte les réactions comportementales / sociales de la population lorsque le nombre de cas augmente.

I.B Perspectives d'évolution de l'épidémie

▪ Evolution territoriale et temporelle

En Chine, du fait de l'application de restrictions drastiques, le foyer original dans la province de Hubei est en passe d'être contrôlé. Dans les grandes agglomérations, Pékin et Shanghaï avant tout, les mesures de prévention et les restrictions semblent porter leurs fruits. En revanche, la question de la capacité des autorités locales à gérer de nouveaux foyers reste entière.

Hors de Chine, il est à attendre l'apparition de nouveaux foyers importants, faisant du phénomène une pandémie au sens de l'OMS (épidémie active sur au moins 2 continents). Ces foyers nouveaux :

- seront difficiles à contrôler : en termes de gestion de la crise, dès qu'un pays compte plus de 100 malades, les mesures de contrôle de la propagation sont nettement plus difficiles à appliquer,
- se révéleront – et s'éteindront – dans des timings différents.

La capacité des Gouvernements à gérer la crise, en particulier les cas groupés, est très variable dans le monde.

▪ **En termes de traitement**, les résultats de l'utilisation de chloroquine invitent à la prudence : aujourd'hui, on ne sait mesurer ni les effets réels sur les (groupes de) malades, ni l'ampleur des avantages procurés par l'utilisation du produit. Attention aux effets d'annonce de solutions miracles.

▪ **Aucune étude ne montre que le virus puisse être transmis par des biens manufacturés ou des colis**, notamment du fait des conditions de transport qui ne favorisent pas la conservation du virus.

II. DISPOSITIF FRANÇAIS & SITUATION A L'ETRANGER

II. A. Dispositif français

▪ **Territoire français** : le suivi de l'épidémie sur le territoire français est réalisé par la direction générale de la Santé et fait l'objet de réunions (pour certaines quotidiennes) aux différents niveaux de l'exécutif. En termes de capacité de réponse à la crise, la France est plutôt bien préparée. Bien que le facteur « chance » ait également joué, le traitement des cas de la station des Contamines a été rapide et a bien coordonné.

Pour la gestion de la crise, l'action est conçue en plusieurs temps :

- Mesures de prévention des cas et de la propagation du virus (dont l'équipement progressif des hôpitaux pour les tests, aujourd'hui essentiellement pratiqués en laboratoires).
- Mesures d'atténuation de la crise.
- Poursuite des travaux pour la découverte d'un traitement

Les enjeux majeurs sont :

- gagner du temps, car les capacités d'accueil dans les hôpitaux sont aujourd'hui diminuées par la présence de malades de la grippe saisonnière,
- gérer les pics de l'épidémie et les cas groupés.

▪ **Pour l'étranger**, la Task Force Coronavirus du ministère des Affaires étrangères assure la coordination des actions et le suivi de situation pays par pays, en relation avec les postes diplomatiques français. Les conseils et recommandations à destination des voyageurs et expatriés sont accessibles sur le [site du ministère](#).

II. B. Situation à l'étranger

La compréhension de la propagation de l'épidémie et les mesures de son traitement sont fonction de la capacité et des moyens des pays en matière de gouvernance médicale.

En Afrique-PMO, seuls 2 cas ont été rapportés, en Egypte et en Algérie. L'Iran fait face à une explosion du nombre de cas et sous-estime l'ampleur de la crise.

En Asie :

- L'Inde est une énigme tant sur le nombre de cas rapportés que sur l'absence de réaction visible.
- Le Pakistan et le Bangladesh sont considérés comme à très haut risque du fait des faiblesses du système de santé.
- Singapour met en œuvre des mesures drastiques et dispose d'un bon système de santé pour faire face au pic qu'il connaît.
- Les pays ne déclarant encore aucun cas (comme l'Indonésie) peuvent rapidement faire face à une situation de révélation soudaine conduisant à des contraintes administratives fortes.

III. RECOMMANDATION A DESTINATION DES ENTREPRISES

III. A. Recommandations sur la gestion des personnels et des activités

3 règles de base prévalent dans la prise de décision :

- le bon sens avant tout,
- la prise en considération des différents facteurs n'est valable qu'à un instant-T ; reconsidérer la situation régulièrement est indispensable,
- informer et communiquer.

→ v. *présentation d'International SOS jointe en annexe.*

Règles d'hygiène de base : solutions hydroalcooliques, port du masque, utilisation de mouchoirs, tousser dans le coude et non dans la main, mesures de distanciation sociale¹.

III. B. Recommandations en matière contractuelle

La crise du covid-2019 comporte une dimension contractuelle qui s'exprime notamment en matière :

- d'interruption d'activité ou de difficulté d'exécution,
- d'obligation de communication,
- de ressources humaines.

▪ **Concernant l'interruption d'activité ou les difficultés d'exécution d'obligations contractuelles**, un réflexe répandu est d'invoquer la force majeure. La force majeure vient excuser une inexécution ; elle ne dispense pas de la recherche de solutions alternatives. Elle ne doit pas non plus dispenser de faire référence aux clauses du contrat qui peuvent couvrir les cas d'interruption d'activité ou les difficultés d'exécution. Les clauses dites de *hardship* sont prévues pour organiser les relations en cas de difficulté et permettre la poursuite de la relation (délais supplémentaires, aménagement des indemnités, etc.)

La notion de force majeure est un concept de *civil law* (en droit français, c'est un cas extérieur, imprévisible et irrésistible) et non de *common law*. En droit chinois, elle s'entend comme une impossibilité absolue à exécuter une obligation. Le pays connaît actuellement une situation paradoxale : les autorités ont mis en place un système de certificats attestant de l'état de force majeure pour un territoire ou une entité. Toutefois, c'est bien l'étude et la qualification des faits par un tribunal qui permet d'établir la force majeure et non la production d'un certificat. (e.g. : le blocage d'un port ne libère pas l'entreprise de son obligation de livrer du gaz dès lors que la livraison peut être effectuée depuis un autre port encore en activité).

▪ **La reprise de l'activité** doit également être anticipée juridiquement, notamment pour bien organiser la priorisation qui sera suivie dans la reprise et aménager la continuation de la relation contractuelle.

¹ Restrictions imposées aux déplacements et contrôle aux frontières, restriction des rassemblements de masse.

- **Les obligations de communication publique** à laquelle sont soumises les entreprises cotées appellent aussi une anticipation intégrant le souhait des pays touchés par le covid-2019 à ne pas être mis publiquement en cause.
- **Les cas d'interruption d'activité peuvent se traduire par des difficultés de trésorerie** qui doivent inciter à rechercher le plus tôt possible un aménagement sur les flux (prêts, délais de paiement) voire de regarder les garanties offertes par les procédures collectives.
- **En matière de ressources humaines**, l'employeur est tenu à une obligation de résultat en termes de protection de l'employé qui dispose du droit de retrait si les conditions de travail présentent un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé. Le cas des expatriés et détachés fait naître encore d'autres sujets comme celui du rapatriement et de la durée de résidence fiscale.

IV. EVOLUTION DE LA SITUATION ECONOMIQUE

- **En termes de mesure d'impact économique**, le seul point de comparaison pourrait être la crise du SRAS. Toutefois, la situation de 2020 n'est pas celle de 2003 : la Chine est aujourd'hui davantage intégrée à l'économie mondiale et sa croissance connaît depuis plusieurs mois un net ralentissement. Selon les estimations, de 6% de croissance attendus au T1 le PIB chinois passerait à 4%. Les économies asiatiques anticipent également un ralentissement, plus ou moins fort.
- **Une reprise progressive de l'activité des entreprises chinoises semble s'amorcer** au gré de l'assouplissement des mesures de restriction et de quarantaine. Toutefois, il reste très compliqué de mesurer l'ampleur de cette reprise (en termes de nombres d'usines et de pourcentage de capacités relancées). Une proportion considérable de travailleurs étant des migrants internes (300M), l'effet de la levée des restrictions n'est pas immédiat. L'analyse est davantage à mener au cas par cas. Certaines estimations avancent une capacité de 20%-30% maximum pour les régions les plus affectées. Le service économique de l'Ambassade de France à Pékin publie un rapport quotidien de veille. Les conseillers du Commerce extérieur de la France mènent pour leur part un travail de sondage et de scénarisation de la reprise en Chine et hors-Chine.
- **Du côté du Gouvernement chinois, des mesures sont prises pour éviter les faillites** (suspension des charges sociales, baisse des contraintes administratives). Leur durée dépendra de l'évolution de la crise. Des interrogations naissent sur la mise en œuvre de ces mesures : les entreprises d'Etat et privées bénéficieront-elles du même traitement ? Qu'en est-il de l'égalité de traitement entre acteurs chinois et étrangers ?
- **En France, les secteurs du tourisme et du luxe** sont les plus impactés à ce jour. Le ministre de l'Economie a annoncé des mesures de soutien, probablement la reconduction du dispositif mis en place durant la crise des Gilets Jaunes et durant la Grève. Cette annonce a été doublée d'un appel aux donneurs d'ordre à faire part de souplesse envers les fournisseurs impactés.



ANNEXES ET DOCUMENTS DE REFERENCE

Site d'information aux voyageurs du ministère des Affaires Etrangères

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/>

Présentation du groupe International SOS

Contact : Philippe.Guibert@internationalsos.com

Présentation du groupe GIDE

Présentation du groupe FIDAL

Contact : hugues.delaforge@fidal.com

Réunion d'information sur la situation liée au virus Covid-2019

MERCREDI 26 FEVRIER 2020 DE 08H30 A 10H30

55 avenue Bosquet - 75007 Paris -

PROGRAMME PREVISIONNEL

8 h 00 – 8 h 25	Accueil des participants
8 h 30 – 8 h 40	Introduction par M. François CORBIN , vice-président de MEDEF International, président du Comité ASEAN de MEDEF International, délégué général auprès du président pour les affaires internationales de Michelin et M. Christophe BEAUX , Directeur général du MEDEF
8 h 40 – 8 h 50	Intervention du Pr. Arnaud FONTANET , Directeur du centre de recherche pour la santé mondiale et de l'unité d'épidémiologie des maladies émergentes à l'Institut Pasteur
8 h 50 – 9 h 00	Intervention de M. Axel CRUAU , Chef de la Task Force Covid-2019 au ministère des Affaires européennes et étrangères
9 h 00 – 9 h 10	Intervention du Dr. Philippe GUIBERT , Regional Medical Director, groupe International SOS
9 h 10 – 9 h 20	Interventions de M. Christian CAMBOULIVE , Partner, Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.I., et M. Hugues DE LA FORGE , Avocat Directeur Associé, Fidal
9 h 20 – 9 h 30	Intervention de M. Pierre ALLEGRET , Chef du bureau Asie et Pacifique, Direction générale du Trésor
9 h 30 – 10 h 20	Session de Q/A animée par M. François CORBIN,
10 h 20 – 10 h 30	Conclusion par M. François CORBIN , vice-président de MEDEF International, président du Comité ASEAN de MEDEF International, délégué général auprès du président pour les affaires internationales de Michelin